Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260320-DELIB20260312-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 11
- représentés : 0
- votants : 11
- abstention : 0

Date de convocation :
16/03/2026

Affichage de la liste des délibérations :
23/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul (Maire), BOUGAULT Nadège, MAILLARD Laurent, LEBRIN Margot, GRUGET Martin, LE MOY Muriel, LEBRETON Mickaël, MONBOUSSIN Laura, DUPUIS Samuel, MAILLARD Sophie, BONNET Romuald.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : ∅
Secrétaire de séance : GRUGET Martin

DELIB 2026/03/12 – CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la Présidence de Monsieur Paul TISON, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.
Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre d'adjoints au Maire de la commune.

Martin GRUGET,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE
22350 Côtes d'Armor